	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-349

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction du Foncier	N° 2024-349

Saint-Médard-en-Jalles - Zone d'Aménagement Economique ' Galaxie 4 ' - Acquisition des lots restant en vue de la clôture du traité de concession avec La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de concrétiser sa stratégie de développement de l'activité et de l'emploi dans la métropole et plus particulièrement au sein de l'Opération d'Intérêt Métropolitain Bordeaux Aéroport, et pour pallier la raréfaction du foncier disponible sur ce secteur, Bordeaux Métropole souhaite répondre aux besoins des entreprises et utilisateurs du territoire, notamment en matière d'offre foncière et immobilière.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet d'aménagement d'une zone d'activités au sud de l'avenue de Capeyron, dans la continuité des opérations du parc d'activités dit Galaxie, sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.

Le projet d'aménagement « Galaxie 4 » couvrant 6 hectares, et totalisant environ 12 000 m² de superficie plancher, répartis en 11 lots, représente par sa situation géographique, un intérêt stratégique pour répondre aux objectifs économiques de l'OIM Bordeaux Aéroport, notamment celui de développer une offre foncière et immobilière nouvelle à destination des entreprises prioritairement ciblées de la filière aéronautique/spatial/défense (ASD), qui font l'objet d'un accompagnement spécifique par Bordeaux Métropole, des entreprises à haute valeur ajoutée et des entreprises d'autres filières.

Un traité de concession relatif à ce projet a été signé entre la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole le 27 avril 2018, approuvé par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2018/198 du 27 avril 2018, confiant l'aménagement de la zone économique « Galaxie 4 », à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole, pour une durée de 4 ans, prolongé par avenant portant la date de clôture du traité au 21 septembre 2024.

Ledit traité clôturé, Bordeaux Métropole procédera à l'acquisition des lots restants, soit les lots 1, 2, 3, 10, 11 et 8, propriétés de la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole, dont la commercialisation sera poursuivie par l'OIM Bordeaux Aéroport.

Ces lots sont situés sur les parcelles suivantes, sises à Saint-Médard-en -Jalles, cadastrées :

- section IZ numéro 43 (constituant les lots 1, 2 et 3), d'une superficie d'environ 6 060 m²,
- section IZ numéro 47 (constituant les lots 10 et 11), d'une superficie d'environ 4 412 m²,
- et section IZ, numéro 53, (constituant le lot 8), d'une superficie d'environ 2 686 m².

L'ensemble de ces parcelles pour une contenance totale de 13 158 m².

L'acquisition se fera au prix de 676 931 €, conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat, TVA en sus et selon le régime en vigueur, au jour de la signature de l'acte authentique de vente.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Métropolitain n°2015/0495 du 25 septembre 2015,
VU la délibération du Conseil Métropolitain n°2018/198 du 27 avril 2018,
VU le traité de concession signé le 27 avril 2018, entre la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole, et ses avenants,
VU la délibération du Conseil Métropolitain n°2024/149 du 12 avril 2024, portant approbation de l'avenant n°3 du traité de concession et prévoyant sa clôture,
VU l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2024-33449-18184 en date du 4 avril 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concession d'aménagement avec la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole pour la réalisation de l'opération « Galaxie 4 » arrivera à échéance le 21 septembre 2024,

CONSIDERANT qu'il revient à Bordeaux Métropole de racheter dans ce cadre les lots non encore commercialisés,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser l'acquisition des lots restants à commercialiser suite à la clôture du traité de concession relatif à la zone d'aménagement « Galaxie 4 », signé entre la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole et Bordeaux Métropole, localisés sur les parcelles, propriétés de la SPL

La Fabrique de Bordeaux Métropole, sises à Saint-Médard-en-Jalles, cadastrées :

- section IZ numéro 43 (constituant les lots 1, 2 et 3), d'une superficie d'environ 6 060 m²,
- section IZ numéro 47 (constituant les lots 10 et 11), d'une superficie d'environ 4 412 m²,
- et section IZ, numéro 53, (constituant le lot 8), d'une superficie d'environ 2 686 m².

L'ensemble de ces parcelles pour une contenance totale de 13 158 m², moyennant le prix de 676 931 €, TVA en sus et selon le régime en vigueur, au jour de la signature de l'acte de vente.

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole ou son représentant à signer l'acte et tous documents afférents à cette opération,

Article 3 : d'imputer la dépense et les frais résultant de ces acquisitions sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours, au chapitre 21, compte 2111, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Monsieur ANZIANI, Madame BRU, Madame CORNACCHIARI, Madame FERREIRA, Madame KISS, Monsieur LAMARQUE, Madame LEPINE, Monsieur MANGON, Madame NOEL, Monsieur PESCHINA, Monsieur PUJOL, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RAUTUREAU, Monsieur RIVIERES, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur RUBIO, Madame SAADI, Monsieur THONY, Monsieur TOUZEAU, Monsieur TRIJOLET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--